

Depuis 1978, l'entreprise SFM développe un savoir-faire unique associant les hautes technologies au travail traditionnel de la bijouterie.

100% des bijoux vendus par SFM sont produits sur son site de Besançon. Pour cette raison, l'entreprise a obtenu en 2008 le prestigieux label "Joaillerie de France". Ce label, concrétisé par un poinçon spécifique, est une signature unique qui garantit l'origine et les conditions de fabrication, et qui a pour objectif de promouvoir dans le monde l'ensemble des savoir-faire français en matière de joaillerie. Le label garantit que chaque produit a bien été fabriqué, monté, serti, et poli en France.

Consciente des enjeux économiques, éthiques, sociaux et environnementaux liés à son activité, SFM a adhéré en février 2013 au Responsible Jewellery Council (RJC).

Aujourd'hui, en tant que membre du RJC, l'entreprise SFM est engagée dans une démarche responsable, basée sur les principes du Responsible Jewellery Council, s'articulant autour de trois axes :

- l'éthique des affaires
- la performance sociale
- la performance environnementale

SFM s'engage à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en interne et avec ses partenaires commerciaux, sur l'ensemble de ces axes.

Ethique des affaires

1. SFM s'engage à mener ses affaires de manière intègre et transparente en conformité avec les lois et règlements applicables.
2. SFM s'engage à interdire toute corruption dans ses transactions et pratiques commerciales.
3. SFM s'engage à ne pas tolérer le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
4. SFM s'engage à ne s'approvisionner en diamants qu'auprès de fournisseurs qui adhèrent au système de certification du processus de Kimberley.
5. SFM s'engage à divulguer intégralement les caractéristiques de ses produits vendus.
6. SFM s'engage à prendre des mesures efficaces pour veiller à la sécurité de ses employés et à celle de ses produits.

Performance sociale

1. SFM s'engage à respecter les droits humains fondamentaux et la dignité des individus, conformément à la déclaration universelle des droits de l'Homme.
2. SFM s'engage à ne pas recourir au travail des enfants et au travail forcé.
3. SFM s'engage à respecter les droits sociaux de ses employés.
4. SFM s'engage à ne pas pratiquer de discrimination de quelque nature qu'elle soit.
5. SFM s'engage à respecter la législation en matière de santé et de sécurité.
6. SFM s'engage à ne pas recourir à des traitements dégradants vis-à-vis de ses employés.
7. SFM s'engage à respecter la législation en matière de durée de travail, de rémunération.

Performance environnementale

1. SFM s'engage à minimiser l'utilisation de substances dangereuses.
2. SFM s'engage à maîtriser les impacts environnementaux de ses activités.
3. SFM s'engage à gérer ses déchets de manière responsable.
4. SFM s'engage à maîtriser ses consommations énergétiques.

Besançon, le 03 janvier 2017
La Direction,

